



## Départ à la retraite du responsable je n'ai pas le poste ?!

Par **Daviddu16**, le **12/02/2016** à **18:31**

Bonjour ,

Je me tourne vers vous en essayant d'être le plus explicite possible !

Je suis dans une boîte depuis 11 ans et embauché fin 2011 en tant que magasinier !

Cette boîte à été rachetée en 2012 . J'ai vécu un clavaire avec mon supérieur qui ne supporte pas la critique et cherche à être bien vu tout le temps ... Celui ci part à la retraite dans moins de 6 mois et j'ai toujours été seul avec lui ( sauf depuis 1an où nous avons recrutés un deuxième magasinier ) ...

Avec ce responsable j'ai eu beaucoup de problème de harcèlement qui ont été inscrits à la médecine du travail... Et m'ont engendré divers problèmes de santé à cause du stress !

Depuis ce rachat en 2012 nous passons des entretiens annuels où il est stipulé que c'est pour faire le bilan de l'année et ne sert en rien à casser des évolutions professionnelles ...

Sauf que ce dernier passé un mois au paravant il m'a fait passer pour un rigolo en expliquant que je faisais ce que je voulais et que je prenais mon collègue pour un larbin ( ce qui est absolument faux ! ) !

Entre temps le deuxième magasinier a aussi interpellé le patron sur le fait que l'on ne nous parlez pas bien et que c'était difficile avec ce responsable ...

Bref résultat au niveau des objectifs futurs de carrières , avis défavorable , alors que les 3 précédents étaient favorable !

Alors pour le coup ! Étant la bas depuis 11ans je suis assez dépitée de la tournure des événements alors qu'un intérimaire vient lundi pour reprendre la place de responsable logistique et en plus il me demandent de le former !

Ni a t'il pas encore harcèlement à ce stade ? Avec toutes ces années la bas ...

Merci de m'avoir lu et de m'apporter une solution ou du moins une démarche , un avis ?

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **12/02/2016** à **21:03**

Bonjour,

Il faudrait que vous ayez plus d'éléments pour évoquer un harcèlement que le fait que l'employeur préfère embaucher une personne extérieure à l'entreprise plutôt que de vous

attribuer le poste...

Par **Daviddu16**, le **12/02/2016** à **21:23**

Oui bien-sûr ! Ça je peux l'apporter avec tout les certificats médicaux et les attestations de la médecine du travail en plus des enregistrements ... Mais je voudrais éviter d'en venir à ce stade et savoir si cela est toléré avec une ancienneté comme la mienne et si cela est normal ...

Par **P.M.**, le **12/02/2016** à **21:29**

Des enregistrements effectuées à l'insu de son interlocuteur donc sans son accord ne peuvent pas être utilisés en matière civile...

L'ancienneté n'entre pas en ligne de compte si l'employeur décide de ne pas vous accorder une promotion pour que vous occupiez le poste...